



## **4èmes Rencontres des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement**

**15, 16 et 17 octobre 2021**

### **Foire aux questions**

#### **Et le COVID ?**

La manifestation sera organisée selon les conditions sanitaires du moment ; les conditions de protection légales seront appliquées.

#### **Comment prendre connaissance des débats du webinaire du 21 mai ?**

Le replay et la synthèse écrite des débats seront consultables sur <https://www.v2e.eu/post/les-ports-du-21%20me-si%20cle-seront-%20cologiques-ou-ne-seront-pas-synthese-ecrite-des-d%20bats-du-21-mai>

#### **Comment participer aux éco-régates® des 16 et 17 octobre 2021 ?**

Toutes les possibilités de partenariats sont sur notre site [www.v2e.eu](http://www.v2e.eu) (*Edition 2021– Cliquer sur Inscriptions et partenariats*)

Deux familles de possibilités :

- vous montez un équipage avec votre entreprise, votre association, votre collectivité, votre école, votre organisme ... et vous inscrivez cet équipage ;
- vous connaissez un équipage déjà inscrit et vous vous proposez comme équipier.

#### **Le prix de l'inscription aux éco-régates inclut-il la fourniture du bateau par l'organisateur ?**

Non, le prix de l'inscription ne comprend pas la fourniture du bateau.

Chaque inscrit fait son affaire du bateau avec lequel il va naviguer ; par expérience des années précédentes les équipages naviguaient soit sur le bateau prêté par un membre de l'équipage soit sur un bateau loué.

Pour louer un bateau notre partenaire <https://www.teamwinds.com/> propose de très bons rapports qualité / prix, est spécialiste des régates pour les entreprises et affrète des bateaux qui présentent une faible empreinte environnementale.



### **Quelle est la couverture des assurances ?**

L'association V2E est couverte auprès de la MAIF pour l'organisation de l'évènement. Par Convention V2E / UNM la responsabilité des activités nautiques, donc des éco-régates, est couverte par la l'Union Nautique Marseillaise.

Chaque équipier doit avoir souscrit une licence auprès de la Fédération Française de Voile (licence à l'année ou à la journée) ; cette licence contient une clause d'assurance. La responsabilité de V2E ne pourra pas être engagée pour défaut de licence individuelle des équipiers.

Chaque équipage inscrit s'assure que la bateau sur lequel il va naviguer est correctement assuré. La responsabilité de V2E ne pourra pas être engagée pour défaut d'assurance des bateaux inscrits.

### **Faut-il avoir une expérience de la voile pour participer aux éco-régates ?**

Non, notre manifestation est ouverte à tous ceux qui veulent s'y impliquer. Bien entendu il sera indispensable qu'au moins une personne à bord ait déjà pratiqué la voile. Nos éco-régates ne visent pas la performance mais la convivialité, l'expérience, le collectif ; toutefois ceux qui voudront en profiter pour jouer le jeu du challenge le pourront puisqu'un classement sera proclamé ; tous les équipages seront récompensés.

### **Les inscriptions aux éco-régates sont-elles ouvertes à tous ?**

Ces inscriptions sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui ont des activités ou des projets en lien avec l'énergie et / ou l'environnement. Dans les règles de courses il est dit qu'au moins 50% de l'équipage doit avoir des activités ou des projets en lien avec l'énergie et / ou l'environnement.

### **Que se passe-t-il en cas d'annulation ?**

Si les éco-régates ne se tiennent pas aux dates prévues, les 16 et 17 octobre 2021, ce sera un report.

Si le report est annoncé 6 semaines avant la date, soit le 3 septembre 2021, ceux qui auront versé un acompte ou le paiement total se verront proposer soit un remboursement soit un avoir.

Si le report est annoncé après le 3 septembre 2021, ceux qui auront versé un acompte ou le paiement total se verront proposer soit un remboursement soit un avoir, déduction faite des frais engagés par V2E pour organiser l'édition d'octobre 2021.

Pour ceux qui ont déjà payé pour l'édition qui devait se tenir en mai 2020, leur avoir continue d'être valable en totalité, et la communication continue de V2E, qui a débuté en 2020, les associe pleinement en 2021. S'ils ne souhaitent pas participer en octobre 2021 leur avoir sera terminé, sauf raisons explicite.